

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

PREMIÈRE COMMISSION
43e séance
tenue le
vendredi 18 novembre 1988
à 15 h 00
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 43e SEANCE

Président : M. ROCHE (Canada)

SOMMAIRE

EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT ET
DECISIONS A LEUR SUJET (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.1/43/PV.43
13 décembre 1988

FRANCAIS

La séance est ouverte à 16 h 20.

POINTS 51 A 69, 139, 141 et 145 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT ET DECISIONS A LEUR SUJET

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Cet après-midi, la Première Commission achèvera ses travaux sur tous les projets de résolution en suspens relatifs aux points de l'ordre du jour concernant le désarmement, à savoir, les projets de résolution A/C.1/43/L.53 et A/C.1/43/L.75 du groupe 12, et le projet de résolution A/C.1/43/L.61/Rev.2 du groupe 11.

Je donne la parole au Secrétaire de la Commission.

M. KHERADI (interprétation de l'anglais) : Je tiens à vous informer que les pays suivants sont devenus coauteurs des projets de résolution suivants :

A/C.1/43/61/Rev.2 : Autriche

A/C.1/43/L.75 : Hongrie et Bulgarie

A/C.1/43/L.53 : Samoa

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole à la délégation de la Hongrie qui souhaite intervenir sur les projets de résolution du groupe 12.

M. TOTH (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : La vérification revêt aujourd'hui de plus en plus d'importance dans tous les domaines de la limitation des armements et du désarmement. Ma délégation est profondément convaincue que l'élaboration d'accords de désarmement et le renforcement de la sécurité internationale devraient être basés, entre autres, sur une solution viable des problèmes de vérification. Dans l'intérêt global de la sécurité internationale, il convient d'examiner en permanence l'expérience acquise en matière de vérification et de favoriser son application lors des futures négociations sur le désarmement.

L'élaboration de mesures de désarmement présuppose l'harmonisation des nouvelles mesures de restriction qualitative et de vérification avec les intérêts nationaux économiques et de sécurité des Etats. Les grandes lignes des nouveaux systèmes de vérification institutionnels apparaissent ou sont examinées dans le cadre de presque tous les efforts de désarmement liés à l'interdiction des armes de destruction massive et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ceci pourrait ouvrir de nouvelles perspectives de coopération multilatérale qui non seulement garantiraient qu'une vérification efficace et

M. Toth (Hongrie)

correcte s'applique à tous les Etats, mais permettraient également aux pays d'élaborer en commun des programmes de coopération dépassant de beaucoup leurs propres capacités techniques et scientifiques.

Etant donné que la question de la vérification a fait l'objet d'échanges de vues réguliers dans le cadre des Nations Unies également et que l'on a acquis une expérience très riche dans d'autres domaines, il est souhaitable de rechercher tous les moyens de renforcer le rôle des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées pour favoriser ce processus.

Nous nous félicitons des propositions concrètes qui ont été avancées eu égard à la nature et à la portée du rôle que les Nations Unies pourraient éventuellement jouer dans le contexte de la vérification du respect des accords de limitation des armements et de désarmement. Nous appuyons officiellement la proposition présentée par l'Union soviétique à la veille de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, et nous sommes favorables à la proposition faite dans ce domaine par les pays qui sont à l'origine de l'Initiative des six nations et par d'autres Etats.

En août 1987, la Hongrie, lors de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, a proposé que l'on envisage de créer une agence de désarmement qui serait chargée de coordonner les procédures de vérification internationale du respect des accords de désarmement, afin d'utiliser tous les moyens et méthodes disponibles pour vérifier les activités de désarmement et les activités militaires soumises à un contrôle et de promouvoir la coopération pacifique entre Etats.

Nous nous réjouissons beaucoup de l'intérêt manifesté par les Etats Membres à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pour la question du rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification. Nous demeurons convaincus que les idées et les propositions avancées sur ce point dans différentes instances mériteraient d'être examinées plus avant. C'est pourquoi ma délégation, en temps que coauteur, soutient le projet de résolution A/C.1/43/L.75, notamment l'idée de prier le Secrétaire général d'entreprendre, avec l'aide d'un groupe d'experts gouvernementaux qualifiés, une étude approfondie sur le rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification.

Par ailleurs, nous regrettons qu'au cours de l'élaboration du projet de résolution, on ait manqué l'occasion de prendre en considération certaines préoccupations légitimes liées aux incidences de propositions faites

M. Toth (Hongrie)

antérieurement. Nous estimons que toute mesure touchant le rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification devrait être basée sur un compromis entre opinions et intérêts divers et tendre à un véritable consensus.

Ma délégation espère que les mérites indéniables du projet de résolution A/C.1/43/L.75 et les idées qu'il contient susciteront un très large appui, ce qui permettrait son application.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote sur les projets de résolution du groupe 12.

M. FRIEDERSDORF (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Les Etats-Unis ont toujours soutenu que des arrangements efficaces de vérification sont une condition indispensable à une limitation des armements et à un désarmement véritables, à l'élaboration d'instruments viables destinés à renforcer la sécurité, la stabilité et la paix internationales. C'est pourquoi nous sommes heureux que ce point de vue soit maintenant celui de la communauté internationale dans sa presque totalité, y compris de ceux qui s'y sont longtemps opposés.

Nous nous félicitons également du fait que la question de la vérification figure maintenant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et que, sous la conduite éclairée et dévouée de l'Ambassadeur Roche du Canada, la Commission du désarmement a été en mesure de mettre au point un ensemble de principes généraux de vérification.

Les Etats-Unis apprécient beaucoup l'intérêt que les auteurs du projet de résolution A/C.1/43/L.75 montrent pour la question de la vérification. Par ailleurs, ce projet de résolution nous cause de grandes difficultés. Les Etats-Unis estiment que tous les arrangements de vérification, y compris ceux qui pourraient prévoir un rôle pour les Nations Unies, devraient être mis au point et convenus par les parties aux négociations. Nous ne voyons pas, par conséquent, comment le Secrétaire général pourrait entreprendre une étude approfondie du rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification dans l'abstrait, en l'absence de tout paramètre tel que ceux que pourraient fournir pour ce rôle des accords spécifiques applicables à des cas individuels.

M. Friedersdorf (Etats-Unis)

C'est pourquoi nous ne comprenons pas non plus comment, dans ces conditions, ceux qui participent à l'étude peuvent formuler des recommandations spécifiques sur l'action future des Nations Unies dans le domaine de la vérification.

Comme nul ne l'ignore, les Etats-Unis s'opposent systématiquement à tout programme qui grèverait lourdement le budget des Nations Unies. Si l'on tient compte des incidences du projet de résolution A/C.1/43/L.75 sur le budget-programme tel que publié dans le document A/C.1/43/L.81, il est clair que l'étude proposée entraînerait des dépenses supplémentaires considérables. Et pourtant, à notre connaissance, il n'a nullement été question de réductions budgétaires dans d'autres parties du budget-programme afin de compenser ces dépenses supplémentaires.

Pour toutes ces raisons, nous regrettons de ne pouvoir nous prononcer en faveur du projet de résolution.

M. DOLEJS (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : La délégation tchécoslovaque est, naturellement, satisfaite du résultat global des consultations entre les auteurs des projets de résolution A/C.1/43/L.1 et A/C.1/43/L.2 qui ont abouti à la présentation d'un seul texte, à savoir le document A/C.1/43/L.75. La Tchécoslovaquie appuie fermement une stricte vérification des accords de limitation des armements et de désarmement. Nous appuyons également l'élaboration de l'étude approfondie proposée sur le rôle des Nations Unies en matière de vérification et nous souhaitons y prendre part.

S'agissant de questions aussi délicates et aussi complexes, nous pensons que la participation active de tous les groupes d'Etats s'impose sans condition. Pour être efficace, tout projet de résolution qui traite de la question de la vérification devrait donc exprimer en des termes politiquement équilibrés le consensus fondamental de tous les groupes d'Etats et, naturellement, celui des auteurs des propositions importantes avancées sur le sujet.

Malheureusement, ce n'est pas le cas en ce qui concerne le dernier alinéa du préambule du projet de résolution A/C.1/43/L.75 dont les termes ne nous semblent nullement équilibrés, ce qui laisse subsister des doutes sur le projet de résolution dans son ensemble ainsi que sur le degré de souplesse auquel nous pouvons nous attendre à l'avenir.

Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un accord à cet égard, tâche qui, nous semble-t-il, aurait dû être relativement facile. C'est pourquoi, notre délégation tient à formuler, aux fins du compte rendu, des

M. Dolejs (Tchécoslovaquie)

réserves sur le dernier alinéa du préambule. Il est dommage que nous ayons dû accompagner de cette réserve notre appui au projet de résolution dont nous sommes saisis à la présente session.

Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de nous prononcer sur les projets de résolution inclus dans ce groupe, je voudrais informer la Commission que, pour les projets de résolution A/C.1/43/L.1 et A/C.1/43/L.2, les auteurs respectifs de ces textes ne demandent pas leur mise aux voix. En conséquence, il ne feront l'objet d'aucun vote.

La Commission va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/C.1/43/L.53. Le projet de résolution a été présenté par le représentant des Etats-Unis à la 27e séance de la Première Commission, le 4 novembre, et est parrainé par les pays suivants : Australie, Autriche, Cameroun, Canada, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Tchécoslovaquie, Danemark, Equateur, El Salvador, Finlande, France, République démocratique allemande, République fédérale d'Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Japon, Maroc, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Samoa, Sierra Leone, Espagne, Suède, Thaïlande, Turquie, Etats-Unis, Uruguay et Zaïre.

Les auteurs de ce projet de résolution ont exprimé le souhait de voir ce texte adopté sans vote. Puis-je considérer que la Commission souhaite agir ainsi?

Le projet de résolution A/C.1/43/L.53 est adopté.

Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution A/C.1/43/L.75. Les incidences de ce projet de résolution sur le budget-programme figurent au document A/C.1/43/L.81.

Le projet de résolution a été présenté par le représentant de la Suède à la 41e séance de la Première Commission, le 17 novembre. Il est parrainé par les pays suivants : Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Botswana, Bulgarie, Cameroun, Canada, Colombie, Costa Rica, Danemark, Finlande, France, République fédérale d'Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Inde, Italie, Japon, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Portugal, Roumanie, Samoa, Singapour, Espagne, Suède, Thaïlande, République-Unie de Tanzanie, Uruguay et Zaïre.

Les auteurs du projet de résolution ont exprimé le souhait de voir ce texte adopté sans vote par la Commission. Cependant, un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Néant.

Par 130 voix contre une, le projet de résolution est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote sur le projet de résolution qui vient d'être adopté.

M. KENYON (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais expliquer le vote du Royaume-Uni sur le projet de résolution A/C.1/43/L.75 relatif à la vérification sous tous ses aspects.

Le Royaume-Uni s'est prononcé en faveur du projet de résolution car nous estimons qu'une étude approfondie de différents aspects de la vérification serait utile.

M. Kenyon (Royaume-Uni)

Cependant, je tiens à préciser que le Royaume-Uni estime que, conformément au principe 13 du projet des principes de vérification de la Commission de désarmement, la vérification relève des Etats directement intéressés et gagne en efficacité lorsqu'elle fait l'objet d'un traité spécifique.

M. Kenyon (Royaume-Uni)

Les organisations de l'extérieur ne peuvent intervenir dans la vérification d'accords qu'à la demande et avec l'approbation expresse de tous les Etats parties à l'accord en question. En outre, le sous-alinéa c) du sixième alinéa du préambule du projet de résolution A/C.1/43/L.75, déclare que les accords devront prévoir la participation des parties au processus de vérification, directement ou par l'intermédiaire du système des Nations Unies. Le Royaume-Uni estime que, si les conditions du principe 13 sont remplies, les organisations autres que les Nations Unies et les Etats parties pourraient également avoir un rôle à jouer dans la vérification d'accords de désarmement, selon les caractéristiques propres à chaque accord, par exemple les organisations créées par les Etats parties à cette fin.

L'étude que prévoit ce projet de résolution sera manifestement importante. Nous serons heureux de pouvoir y jouer notre rôle.

M. NAZARKIN (Union des Républiques socialistes soviétiques)
(interprétation du russe) : En septembre 1987, l'Union soviétique avait avancé l'idée de créer sous les auspices des Nations Unies un large mécanisme international de vérification des accords destiné à réduire la tension internationale, à limiter les armements et à surveiller les conflits armés dans différentes régions.

A la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, l'Union soviétique, avec la République populaire de Bulgarie et la République socialiste de Tchécoslovaquie, a présenté un document contenant des propositions concrétisant cette idée et définissant les étapes de son application pratique. Nous estimons que cette initiative des pays socialistes est conforme aux propositions avancées par l'Initiative des six nations et aux propositions de certains autres pays.

La délégation soviétique regrette que les auteurs du projet de résolution A/C.1/43/L.75 qui, au huitième alinéa du préambule, font référence aux propositions concrètes de certains pays, n'aient pas accepté d'y faire figurer une référence à l'initiative de la Bulgarie, de la Tchécoslovaquie et de l'Union soviétique. A notre avis, ce refus va à l'encontre de l'esprit de coopération qui marque la session actuelle.

Néanmoins, étant donné son orientation générale positive, la délégation soviétique a voté pour le projet de résolution A/C.1/43/L.75. Son contenu confirme que les efforts faits en vue d'assurer des mesures de vérification conjointes, avec

M. Nazarkin (URSS)

la participation des Nations Unies comme centre des activités de coordination des Etats pour maintenir la paix et la sécurité internationales, constituent une tendance actuelle importante.

M. MORRISON (Canada) (interprétation de l'anglais) : Le Canada a participé à l'adoption sans vote du projet de résolution A/C.1/43/L.53 sur le respect des accords de limitation des armements et de désarmement, parce qu'il est convaincu par le texte, qui indique que le respect est un sujet qui intéresse et préoccupe tous les Etats Membres, que les Nations Unies pourraient y jouer un rôle, et aucune distinction n'est faite entre le rôle joué par les Nations Unies dans les accords bilatéraux et celui qu'elles jouent dans les accords multilatéraux, et aussi parce, conformément à ce projet de résolution, l'Assemblée générale demanderait au Secrétaire général d'aider les Etats Membres des Nations Unies à ce sujet. En d'autres mots, les Nations Unies ont un rôle à jouer dans les efforts visant à encourager le strict respect des accords. Nous sommes encouragés par l'adoption de ce projet de résolution et par l'accord de toutes les délégations sur ses termes.

M. BOKOV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : La Bulgarie est l'un des auteurs du projet de résolution initial sur la vérification sous tous ses aspects - document A/C.1/43/L.1 - ce qui montre l'importance que mon pays attache à la question de vérification. Cela a été souligné dans l'intervention que ma délégation a faite le 26 octobre lors du débat général.

La délégation bulgare a décidé de se porter coauteur du projet de résolution A/C.1/43/L.75 également car le texte reprend quant au fond tous les éléments du projet de résolution initial A/C.1/43/L.1. Toutefois, compte tenu de notre position, nous avons quelque peu hésité sur l'interprétation du dernier alinéa du préambule. Etant donné l'importance de la question et la nécessité d'arriver à un large consensus à ce sujet, nous avons décidé de nous porter coauteur du projet de résolution A/C.1/43/L.75 étant bien entendu que la première partie du dernier alinéa du préambule, où il est dit :

"Prenant note de toutes les propositions que les Etats Membres ont formulées touchant la vérification",
concerne également la proposition présentée par la Bulgarie, la Tchécoslovaquie et l'Union soviétique à la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, figurant dans le document A/S-15/AC.1/15.

M. Bokov (Bulgarie)

Ma délégation espère que sur la base de cette interprétation mon pays pourra contribuer davantage à l'examen de la question de vérification aux Nations Unies et l'étude envisagée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen des projets de résolution du groupe 12.

Nous allons passer au dernier vote qui porte sur le groupe 11.

Mme SECRET (France) : Au moment où nous allons prendre une décision sur le projet de résolution A/C.1/43/L.61/Rev.2, je souhaite faire part de la position de ma délégation et souligner en particulier dans quel esprit ce texte a été présenté par mon pays ainsi que par la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, le Canada, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, la Pologne, la Hongrie, la Suède et l'Autriche.

Je commencerai par rappeler que le sujet n'est pas nouveau puisque l'Assemblée avait adopté il y a deux ans, à une très large majorité, la résolution 41/59 E consacrée aux mesures de confiance et au désarmement conventionnel, juste après l'adoption du Document final de Stockholm, le 16 septembre 1986. Depuis les choses ont beaucoup avancé entre les 35 Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, puisqu'ils sont aujourd'hui entrés dans la phase finale des travaux en cours à Vienne, qui seront immédiatement suivis par la poursuite des négociations sur les mesures de confiance et par le lancement d'une nouvelle négociation sur la stabilité conventionnelle. D'ores et déjà, nous pouvons dire que le mouvement est lancé. L'Assemblée générale ne pouvait rester silencieuse face à ces développements majeurs.

Le texte est bien connu puisque notre commission a pu enregistrer les trois étapes de son évolution : d'abord le projet de résolution A/C.1/43/L.61, puis le projet A/C.1/43/L.61/Rev.1, enfin et surtout le projet A/C.1/43/L.61/Rev.2 qui est l'aboutissement de très larges consultations menées au premier chef entre les pays participant au processus de la CSCE.

Mme Secret (France)

Afin de décrire l'effort accompli par tous, je dirais que nous avons fait le choix de la concision et de l'équilibre. Il a paru, en fin de compte, préférable d'en rester aux grandes orientations et de ne pas entrer dans le détail des moyens et des modalités pratiques afin de ne pas interférer avec les dernières tractations en cours à Vienne et également afin de tenir compte des préférences des pays situés hors d'Europe qui ne participent pas à cet exercice.

Je tiens à ce propos à souligner l'esprit d'ouverture dont ont fait preuve tous les pays qui ont participé aux consultations qui ont permis d'arriver au texte A/C.1/43/L.61/Rev.2 et à les en remercier très vivement.

En bref, nous pensons que ce texte permet à l'Organisation des Nations Unies d'approuver de manière appropriée la dynamique désormais engagée à Vienne. Comme ma délégation a eu l'occasion de le souligner il y a un mois dans le débat général, il s'agit bien d'un tournant historique. Permettez-moi de souligner à cet égard que les mandats qui ont été définis permettront de réduire de façon progressive, mais très concrète, la confrontation militaire qui a dominé l'histoire du continent européen depuis plus de 40 ans et, par là même, l'ensemble des relations Est-Ouest. Le mouvement engagé il y a 15 ans à Helsinki continue de porter ses fruits et comment ne pas rappeler à cet égard que le Président de la République française avait précisément lancé ici même à l'Assemblée générale il y a 10 ans lors de la première session consacrée au désarmement la proposition d'une conférence du désarmement en Europe.

Dans le même temps, le texte invite d'autres pays et d'autres régions du monde à prendre en considération ces développements. Il ne s'agit en aucun cas de songer à une quelconque transposition d'un modèle qui aurait été défini une fois pour toutes en Europe. Chaque pays, chaque région doit rester juge des moyens les plus appropriés de réduire la confrontation militaire et d'accroître la confiance. Et c'est pourquoi ce texte souligne bien que les conditions spécifiques propres à chaque région sont le critère déterminant. Il n'est resté pas moins que ce projet de résolution consacré aux mesures de confiance et de sécurité et au désarmement classique en Europe revêt aussi un caractère universel et s'inscrit en particulier dans le droit fil des débats très fructueux de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Pour toutes ces raisons, il me semble que le projet de résolution A/C.1/43/L.61/Rev.2 devrait pouvoir être approuvé par consensus.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : La Commission va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/C.1/43/L.61/Rev.2. Le projet de résolution a été présenté par le représentant de la France et parrainé par les pays suivants : Allemagne, République fédérale d', Autriche, Belgique, Canada, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Italie et Pologne. Les auteurs du projet de résolution souhaitent que la Commission l'adopte sans vote. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite agir ainsi.

Le projet de résolution est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur vote après le vote.

M. SHARMA (Inde) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation a demandé la parole pour expliquer brièvement sa position sur le projet de résolution A/C.1/43/L.61/Rev.2 relatif aux mesures de confiance et de sécurité et au désarmement classique en Europe, qui vient d'être adopté sans vote. Certes, ma délégation a toujours souligné sa conviction que le désarmement nucléaire est prépondérant dans le processus de désarmement, mais elle reconnaît en même temps l'importance du désarmement classique, qui fait l'objet de la résolution, et ce surtout en Europe, région où se trouve la plus forte concentration de ces armes.

Le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution invite tous les Etats à adopter des mesures appropriées afin de renforcer leur sécurité. A notre avis, les conditions essentielles minimales sont la reconnaissance des différentes conditions régionales et caractéristiques et du principe selon lequel le progrès ne peut être réalisé que sur la base d'accords librement conclus parmi les Etats de la région intéressée.

La première condition préalable s'applique à la situation d'ensemble dans une région donnée et l'autre s'applique à l'orientation nécessaire parmi les Etats qui participent au processus. La formulation actuelle du paragraphe 3 du dispositif parle de la première considération mais pas de la seconde. Nous pensons que cette interprétation est universellement acceptable, qu'elle a également été reflétée dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et qu'elle constitue en fait la base du dialogue sur le désarmement en Europe.

Nous nous sommes associés au consensus sur ce projet de résolution parce que nous croyons que le paragraphe 3 du dispositif doit être interprété ainsi, bien que nous eussions préféré une formulation complète plus explicite à ce sujet.

M. KOTEVSKI (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : En expliquant notre vote sur le projet de résolution qui vient d'être adopté, je voudrais faire remarquer que la Yougoslavie, en tant que pays européen et non aligné, porte l'intérêt le plus direct à toutes les questions relatives aux mesures de confiance et de sécurité et au désarmement classique en Europe. Nous avons participé activement dès le début à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et avons essayé de contribuer de façon constructive à la réunion de suivi de la CSCE qui se déroule actuellement à Vienne.

Voilà pourquoi nous avons étudié attentivement le projet de résolution A/C.1/43/L.61/Rev.2. La plupart des positions qui y sont énoncées traduisent nos vues sur l'état actuel des négociations sur les mesures de confiance et de sécurité et le désarmement classique en Europe, et nous les appuyons entièrement. C'est pourquoi ma délégation s'est jointe au consensus sur le projet de résolution.

Cependant, le projet de résolution qui vient d'être adopté contient certaines positions qui vont dans le sens d'une approche de blocs en ce qui concerne les mesures de confiance et de sécurité et le désarmement classique en Europe, méthode que nous n'approuvons pas totalement. Nous l'avons fait remarquer au cours des consultations officieuses qui ont eu lieu avec les principaux auteurs du projet de résolution. Nous maintenons que la méthode d'approche énoncée dans le troisième alinéa du préambule sur

"une sécurité et une stabilité accrues en Europe, grâce à l'obtention d'un équilibre stable, sûr et vérifiable, à des niveaux moins élevés," devrait être renforcée par une allusion très claire au désarmement classique en tant que moyen d'accroître la sécurité et la stabilité en Europe. Autrement dit, il faut tout d'abord des mesures concrètes en matière de désarmement classique et, à notre avis, il aurait fallu le dire clairement dans le projet de résolution.

M. Kotevski (Yougoslavie)

Selon nous, la réunion de suivi de Vienne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) doit souligner la nature complémentaire des efforts déployés dans le cadre du processus de la CSCE dans le but de renforcer la confiance et la sécurité, d'établir la stabilité et de parvenir au désarmement en Europe afin de réduire l'affrontement militaire et d'accroître la sécurité de tous.

M. NUNEZ-MOSQUERA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation accorde une grande importance au projet de résolution A/C.1/43/L.61/Rev.2, que nous venons d'adopter sans vote, étant donné les caractéristiques tout à fait particulières de la région européenne.

En ce qui concerne le paragraphe 3 du dispositif, qui invite tous les Etats à adopter des mesures appropriées, ma délégation estime que cela doit être fait compte tenu des caractéristiques de chaque région, avec la participation de tous les Etats intéressés, comme l'indique le Document final adopté à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous en avons ainsi terminé avec la prise de décisions au sujet de tous les projets de résolution dont nous étions saisis.

Avant de lever la séance et, bien que je sache que nos travaux se poursuivront pendant plusieurs jours encore sur d'autres questions, en commençant par l'Antarctique lundi, je voudrais dire quelques mots concernant cette phase de nos travaux et exprimer mes très sincères remerciements aux membres de la Commission pour l'esprit de coopération qu'ils ont manifesté et, bien sûr, pour les progrès que nous avons été à même d'accomplir.

Le monde ne sera pas sauvé en un seul jour, et aucun d'entre nous ne s'attendait, je crois, à ce que notre commission, réunie en session pendant cinq semaines, puisse changer le monde, mais il est manifeste que nous avons apporté une contribution constructive à l'amélioration du climat international et des relations entre Etats.

On se souviendra que, au début de nos délibérations, nombre d'entre nous avaient fait remarquer que l'amélioration persistante des relations Est-Ouest et l'apaisement des conflits régionaux, assortis d'un regain de confiance manifeste envers l'Organisation des Nations Unies elle-même, avaient créé une très bonne atmosphère, d'ailleurs quelque peu nouvelle, qui allait permettre à notre organisation et à ses divers organes et commissions de travailler de façon positive.

Le Président

Il est évident que, dans notre commission, l'affrontement a été remplacé par la coopération et les discours enflammés ont cédé le pas au pragmatisme. Cela ne veut pas dire que nous soyons parvenus à des accords parfaits, certes non, mais nous avons fait certains progrès, et je crois que cette atmosphère qui a présidé à nos délibérations, où l'affrontement et la rhétorique étaient relativement absents, a permis d'aplanir les divergences; si nous continuons dans cette direction, la Commission pourra frayer la voie à l'adoption, à l'avenir, de projets de résolution encore plus pragmatiques.

Nous avons adopté cette année plus de projets de résolution par consensus que précédemment, et sur les questions où le consensus nous a échappé, nous n'aurons qu'à déployer un petit effort supplémentaire pour faire preuve d'une plus grande souplesse. Il nous reste encore du chemin à faire avant de pouvoir parler d'une seule voix sur tous les aspects particulièrement complexes des questions de désarmement inscrites à notre ordre du jour, mais je crois que nous avons maintenant une vision plus claire des objectifs que nous partageons.

En tant que président, il m'a semblé que nous avançons et que nous faisons des progrès. Nous avons connu de grands moments au cours de nos travaux, et je devrais peut-être faire remarquer que nous avons pu inverser la tendance à la présentation d'un nombre toujours plus important de projets de résolution. Il y a deux ans, 77 projets de proposition avaient été présentés; l'année dernière, il y en a eu 79 et, cette année, même avec l'adjonction de trois nouveaux points à l'ordre du jour, 75 projets ont été présentés.

Nous avons adopté au total 65 projets de résolution et deux projets de décision. Ce qui illustre l'esprit qui a présidé à nos travaux cette année c'est que nous avons adopté sans vote 27 projets de proposition contre 25 l'année dernière; cette différence n'est pas très grande, mais c'est néanmoins un pas dans la bonne direction.

Des progrès ont également été faits en ce qui concerne les fusions de projets. On se souviendra que j'ai dit, lorsque nous avons présenté le programme de travail, que nous avions prévu davantage de temps pour les consultations pour que celles-ci puissent se tenir si besoin était; nous avons fait là quelque chose de très concret. Nous avons encouragé les fusions dans au moins cinq domaines importants : vérification, transferts d'armements, informations objectives sur les

Le Président

questions militaires, gel des armes nucléaires et espace extra-atmosphérique. Chacun reconnaîtra que ce sont là des domaines d'une importance cruciale, et le fait que nous avons pu, grâce à la bonne volonté, à la volonté politique et aux consultations, fusionner des projets de résolution dans tous ces domaines représente une réalisation de poids pour notre commission : je tiens à féliciter à cette occasion tous ceux qui ont participé à ces efforts.

Le Président

Je crois, Monsieur le Secrétaire général adjoint, que nous avons donné plus de travail à votre département. Nous savons que le Département des affaires de désarmement va se voir confier un nombre considérable d'études qui représentent un défi majeur pour vous et vos collaborateurs. En effet, des études seront faites sur les transferts d'armements, sur les armes nucléaires et sur la vérification; une étude sur les armes chimiques et deux mini-études sont en cours sous l'égide du Département, l'une portant sur une zone dénucléarisée au Moyen-Orient et l'autre sur les aspects scientifiques et techniques de la course aux armements.

Ces tâches supplémentaires que nous avons confiées au Secrétariat du Département des affaires de désarmement qui est, comme nous le savons, l'un des plus petits services de tout le Secrétariat, témoignent de la confiance que les membres de la Commission placent dans le Secrétariat et le Département.

Je suis très heureux que nous ayons pu exprimer de manière concrète notre reconnaissance envers le Département par la lettre qui a été envoyée au nom de la Première Commission au Président de la Cinquième Commission et dans laquelle nous disions que les ressources consacrées au Département des affaires de désarmement devaient correspondre au mandat que nous lui confions.

J'espère que les tendances qui se sont développées - une meilleure atmosphère, un plus grand pragmatisme au sein de la Commission, un désir très net d'une plus grande fusion, la réalisation d'un plus large consensus - bien qu'il nous reste encore beaucoup à faire - une concentration sur d'importants sujets d'étude, la façon dont nous avons examiné et mis en relief de nouvelles et importantes questions, la question du déversement de matières radioactives en Afrique faisant pour la première fois l'objet d'une étude, un nouveau point de l'ordre du jour auquel, à mon avis, nous devons réfléchir plus avant est la manière dont a été préparée la conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération qui doit se tenir en 1990, le consensus sur le domaine crucial des armes chimiques, les projets de résolution adoptés par la Commission par consensus - tout cela a été une manifestation du souci de la Commission de traiter de questions importantes de façon positive et clairvoyante.

Il n'y a peut-être aucune question qui ait autant captivé notre imagination que le projet de résolution relatif aux transferts d'armements. Il s'agit d'un autre sujet difficile et délicat qui a donné lieu à une fusion de projets de

Le Président

résolution, et je crois que cela reflète notre souci de donner à cette question de transferts d'armements une nouvelle visibilité globale sur la voie du développement d'un meilleur système de contrôle et de réduction de tels transferts.

Je conclus avec le sentiment d'optimisme évident que j'ai manifesté à la Commission à la suite des consultations, à l'échelle mondiale, que j'ai dirigées l'été dernier. Il y avait un signe d'espoir; il m'a semblé qu'une sorte de reconstruction émanait de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, laquelle n'a pas eu un aboutissement très heureux. Ce sentiment de reconstruction a persisté tout au long des dernières semaines.

En disant adieu à ceux qui vont nous quitter et "au revoir à lundi" à ceux qui restent, j'offre à tous mes meilleurs vœux. Je crois que la Commission, cette année, a tout lieu d'être satisfaite de la contribution qu'elle a apportée à l'édification d'un monde plus sûr et plus stable.

La séance est levée à 17 h 15.